



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°934) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION «ORCHESTRE CONSUELO», A
TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-495
EN DATE DU 27 DECEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Orchestre Consuelo » représentée par Madame Ines DJIA en qualité de Trésorière, dont le siège est situé Route de Brannay moulin de Paroy, 89100 Nailly, d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz le 8 décembre 2023 de 9h00 à 13h00 et le 29 avril 2024 de 9h00 à 15h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Orchestre Consuelo » représentée par Madame Ines DJIA en qualité de Trésorière, dont le siège est situé Route de Brannay moulin de Paroy, 89100 Nailly, une convention de location de salle pour un montant de 110,75 € TTC (cent-dix euros et soixante-quinze centimes), afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz le 8 décembre 2023 de 9h00 à 13h00 et le 29 avril 2024 de 9h00 à 15h00 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231227-lmc1H11519H1-AR
Date de réception en Préfecture : 27/12/2023
Date de Publication : 27/12/2023